

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Entrepôt ZEPHYR Osny 95 sur la commune principale de l'AIOT chaussée d'Osny 95520 OSNY.

La référence de votre dossier est A-3-N42XQ5UET et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 01/08/2023 à 10h36 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **79489062400016**

Organisme : **GROUPE ANDINE**

Fonction : **Ingénieur sécurité environnement**

Personne morale

N° SIRET **31857106400324**

Raison sociale **LOUIS VUITTON MALLETIER**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

2 RUE DU PONT NEUF

75001 PARIS 01

Signataire

Qualité : **Directeur immobilier**

Référent

Fonction : **Directeur projet**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Entrepôt ZEPHYR Osny 95**

Description des activités :

Activité administrative : 150 personnes Direction, Ressources Humaines, Administration des Ventes, service Transport, service Douane, service Référentiel et Environnement et fonctions supports (Maintenance, Sécurité, Sûreté et services Généraux) Horaires de bureaux : entre 08H00 et 18H00 **Activité atelier logistique : 300 personnes Réception, stockage, préparation, emballage et expédition Fonctionnement en 5 équipes (matin – après-midi et soir) : du lundi au vendredi entre 06H00 et 00H00 et le week-end de 06H00 à 16H30** Les collaborateurs fonctionneront par équipes : 130 personnes en équipe du matin, 60 personnes pour celle de l'après-midi et 80 personnes en soirée.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

chaussée d'Osny

95520 OSNY

X : 629485

Y : 6884830

Projection : Lambert 93

Communes sur lesquelles est implantée l'installation :

- **95650 PUISEUX PONTOISE**

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2925	2925-1	Charge d'accumulateurs	Puissance maximale 100 kW	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Le tri des déchets sera mis en place au démarrage de l'activité. L'activité logistique ne sera pas à l'origine de gisement de déchets dangereux, à l'exception : des éventuels récipients souillés de produits chimiques ou d'entretien en quantités limitées et des boues de curage du séparateur hydrocarbures (pompées et évacuées annuellement vers une filière dument autorisée).

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Le bâtiment logistique sera doté d'un réseau privé de 7 poteaux incendie répartis autour de l'atelier logistique et distants de moins de 150 mètres les uns des autres. Le réseau bouclé**

sera alimenté par une réserve d'eau propre au site présentant un volume étanche de 1200 m³ (eaux pluviales) autoalimentée à partir du réseau public (canalisation en fonte DN 400, vitesse 1,42 m/s) pour faire face à un besoin en eau sur 3 heures. Un système de flotteur garantira la réalimentation rapide et efficace. Le réseau sera surpressé pour garantir l'accès à l'eau dans des bonnes conditions de débit/pression. Le réseau sera sectionnable (une vanne de coupure devant chaque poteau incendie). A chaque poteau incendie sera associée une aire de stationnement des engins de secours de 4 m par 8 m accessible depuis la voie engin.

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Lors de la mise en exploitation, des extincteurs et RIA seront disposés en nombre suffisant et répartis conformément à la réglementation applicable. Le plan intérieur de l'entrepôt permet de localiser les RIA qui sont positionnés de façon telle que le foyer d'un incendie puisse être attaqué simultanément par deux lances sous deux angles différents. Le système d'extinction automatique incendie et les points d'eau seront entretenus et testés régulièrement pour garantir leur efficacité. Un référencement opérationnel des points d'eau sera effectué à la mise en exploitation du site, en présence des services d'incendie et de secours. Des mesures de débit/pression en simultané seront réalisées pour vérifier la disponibilité effective en eau. Un exercice de défense incendie sera réalisée dans le trimestre suivant la mise en exploitation. L'exploitant s'engage à former son personnel aux risques des installations et à l'intervention incendie.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
dossier de demande d'enregistrement dont la référence est : C-230721-092152-049-001	21/07/2023	La D(R) EAL, la DRIEAT ou la DGTM

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

PJ0-Mandat-de-depot.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

situation-cadastrale.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

PLAN-SSI-200.pdf